

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Isère Drôme Ardèche

-

2 avril 2021

DÉROULÉ

- 1. Elaboration des projets de SDAGE-PDM et articulation avec le PGRI**
- 2. Zoom sur 2 thématiques :**

Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique

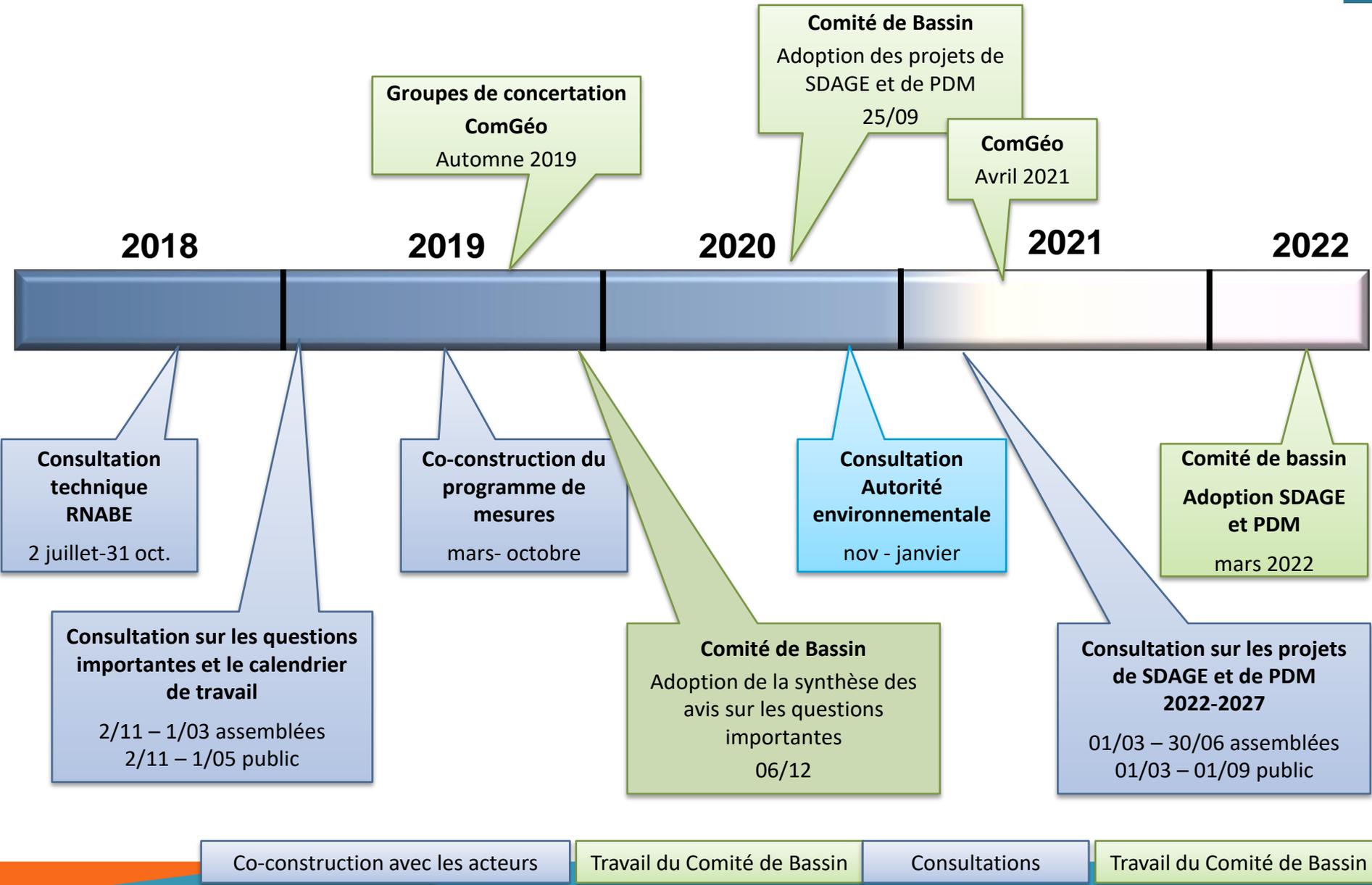
Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Elaboration des projets de SDAGE-
PDM et articulation avec le PGRI

- **Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier**
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

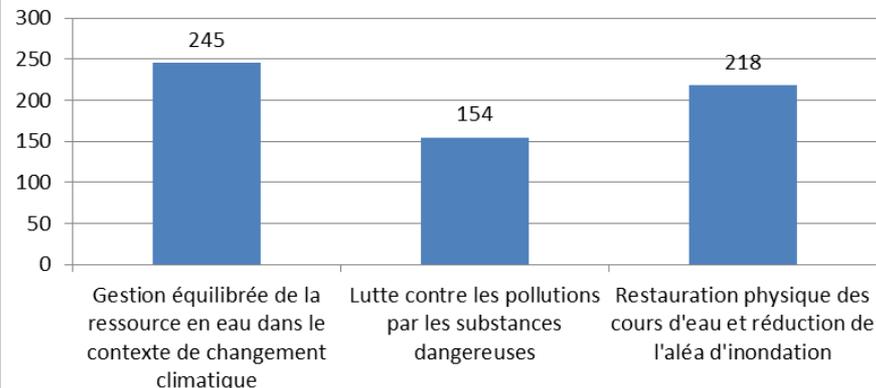
L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DU PDM 2022-2027 : UN PROCESSUS CONCERTÉ



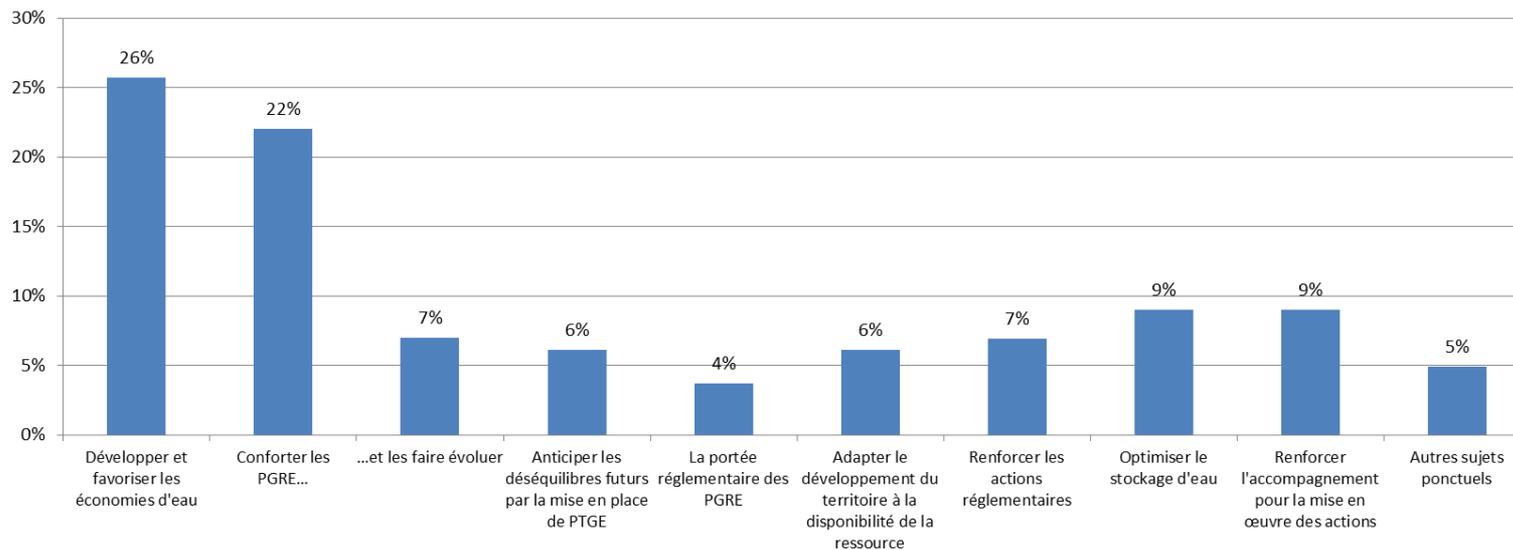
Retour sur les commissions géographiques de fin 2019

- 670 participants
- Plus de 600 contributions recueillies
- Synthèse disponible : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2022/etapes-delaboration-du-sdage-2022-2027>

Nombre de post-it par stand thématique sur les 5 commissions géographiques



Stand "gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique" - Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)



SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- **Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027**
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

ACTUALISATION DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- **Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs :**
 - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
 - Actualisation technique par les services
- **Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
 - Lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
 - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- **Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes**



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
 - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs de la **politique de l'eau** dans **les projets et l'aménagement du territoire**



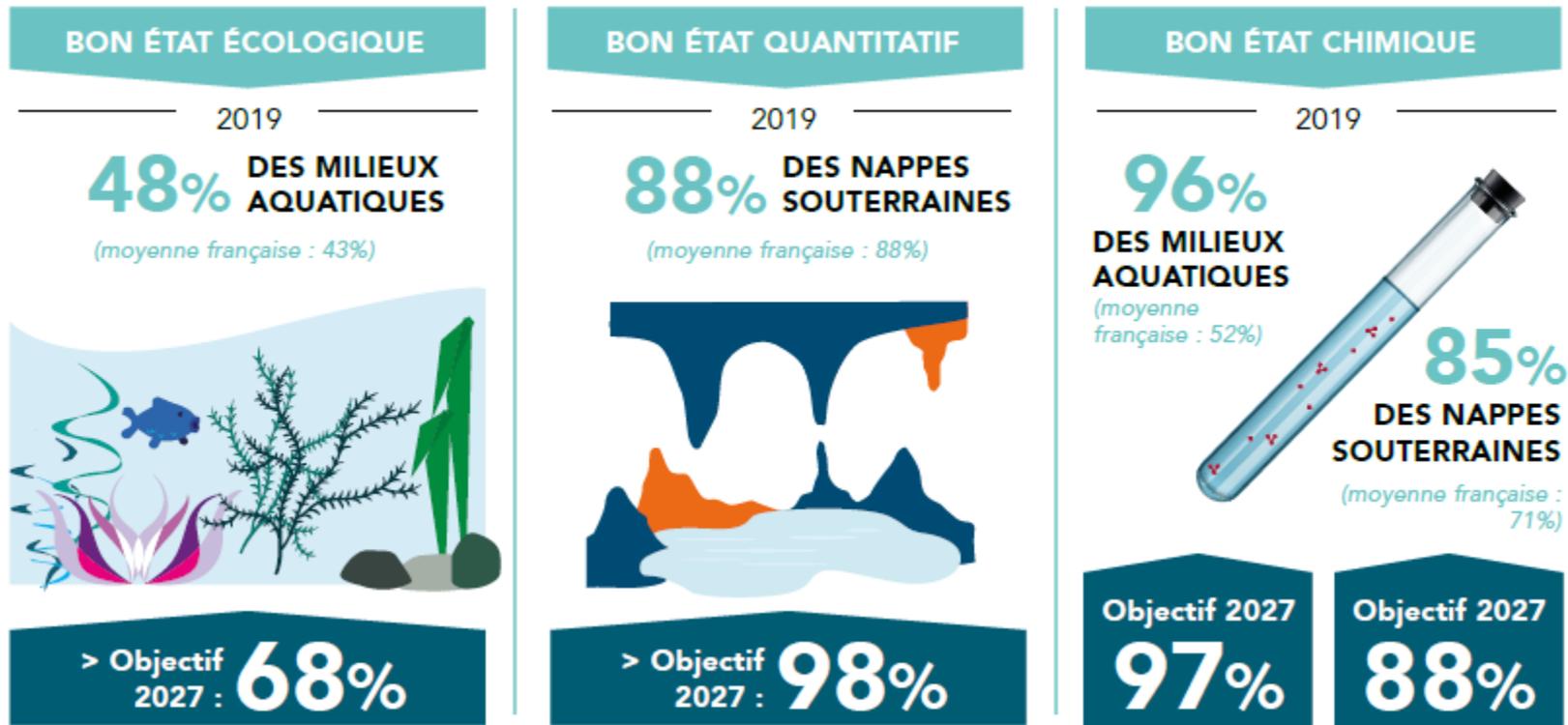
SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- **Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027**
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

Des objectifs déterminés à partir :

- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors de l'élaboration du projet de programme de mesures, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions qui s'opposent au bon état en 2027**
- **d'ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale** (+ 20 points de % par rapport à l'état évalué en 2019)

LES OBJECTIFS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027



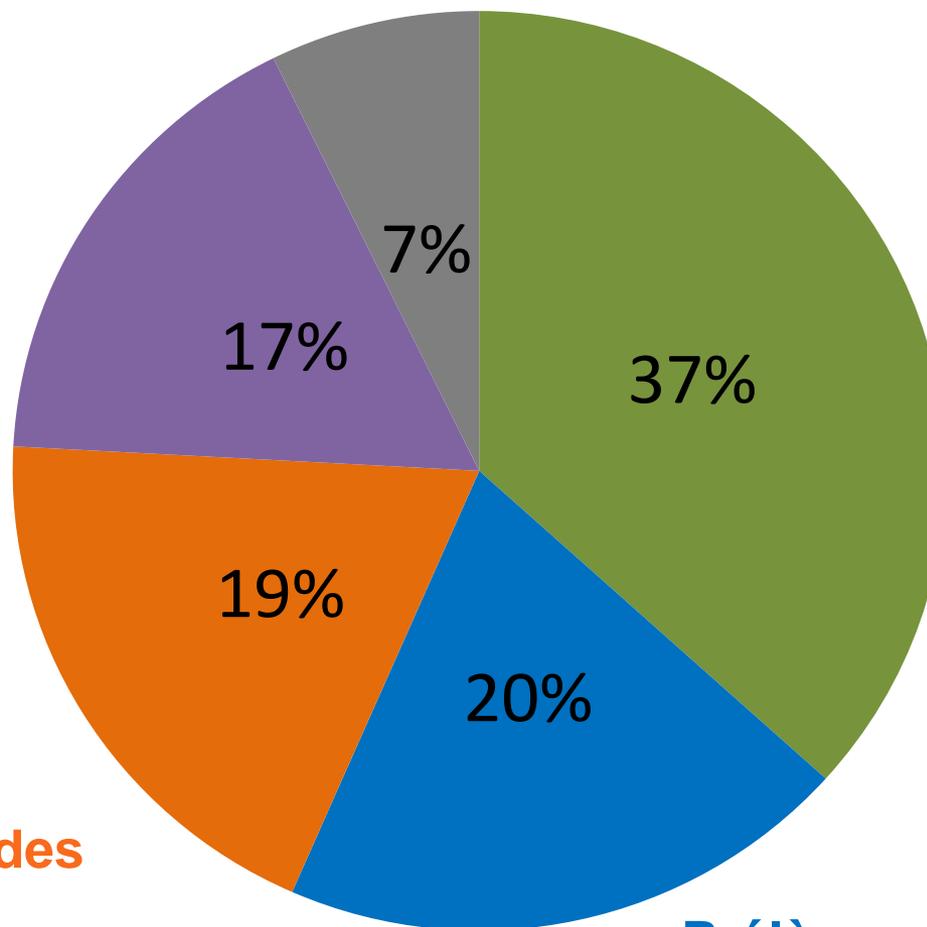
Pour les masses d'eau qui ont un objectif moins strict que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

6 805 MESURES À METTRE EN ŒUVRE AU CYCLE 2022-2027 (BE + HORS BE)

Objectifs autres que le bon état DCE

Pollutions par les
nutriments agricoles,
urbains et industriels
(BE)

Pollutions par les
substances toxiques
y compris les pesticides
(BE)



Altération
des milieux
(BE)

Prélèvements (BE)

UN COÛT DU PROJET DE PDM 2022-2027 DANS LA CONTINUITE DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

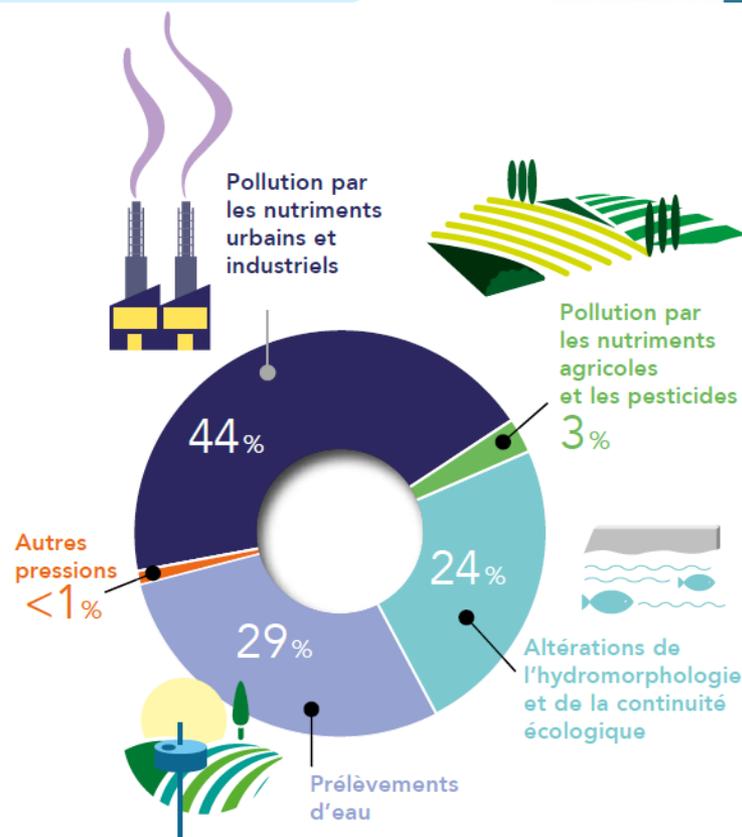
Coût estimé à ~ 3 milliards d'euros,
soit 506 M€ / an...

... dans la continuité des dépenses actuelles liées au PDM 2016-2021...

- 487 M€ / an en moyenne constaté entre 2016-2021

... représentant environ 8,7% des dépenses courantes dans le domaine de l'eau (5,8 milliards d'euros / an)

- Les dispositifs financiers existants (agence de l'eau, CR, CD, Europe) représentent ~ 660 M€ / an



SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- **Présentation du PGRI**
- Présentation du dispositif de consultation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Bassin Rhône-Méditerranée : le plus concerné par les inondations en France (1/3 des habitants et des emplois potentiellement exposés)

- **Le PGRI** définit la politique à mener sur le bassin pour **assurer la sécurité des populations** et **réduire les conséquences dommageables des inondations**
- **Il est révisé tous les 6 ans** selon le même calendrier que le SDAGE
- Il met en œuvre sur le bassin la « **directive inondation** » de 2007. 1^{er} PGRI = 2016/2021. 2^e PGRI = 2022/2027



Vésubie, 3 octobre 2020 / Source : Cerema DterMed

Actualisation des grands objectifs (GO) du PGRI

- Les **grands objectifs et dispositions du PGRI 2016/2021 sont toujours d'actualité**

→ PGRI 2022/2027 = poursuivre leur mise en œuvre et/ou les renforcer sur certains points

- Actualisation centrée sur **3 enjeux majeurs** :

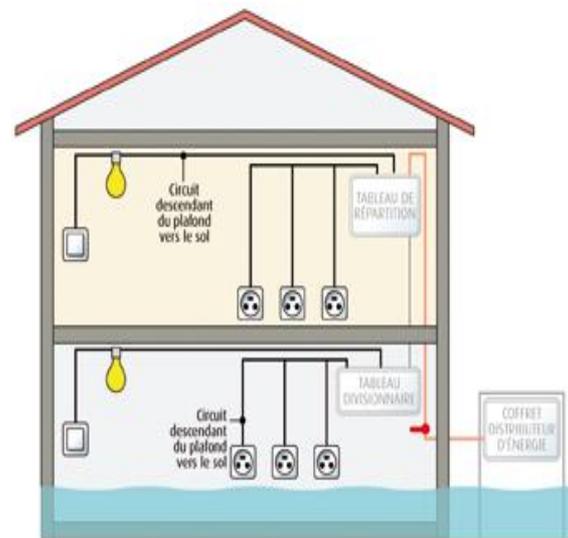
- La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement (GO1)
- La prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques dans la prévention des inondations (GO2, commun avec l'OF8 du SDAGE)
- Le développement de la connaissance, dans un contexte de changement climatique, et la culture du risque (GO5 et 3)

Principales modifications du PGRI

GO1 : mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

• **Adapter le bâti existant aux inondations** pour maîtriser le coût des dommages, en améliorant la connaissance de la **vulnérabilité** et en accompagnant la réalisation de travaux.

• **Maîtriser l'urbanisation en zone inondable en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque** selon les principes fondamentaux du décret de 2019, relatif aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) : interdiction de construire en zone d'aléa fort ou très fort sauf exception, interdiction de construire en zone inondable non urbanisée...



Principales modifications du PGRI

GO2 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (partie commune avec l'OF8 du SDAGE)

- **Valoriser les solutions fondées sur la nature**, (notamment encourager leur prise en compte dans les PAPI*) pour apporter des **solutions** souples et résilientes face aux impacts du **changement climatique**.
- **Préserver les champs d'expansion des crues**, et redonner de l'espace à la rivière pour son **bon fonctionnement**, pour ralentir les écoulements et réduire l'intensité des inondations à l'aval.
- Encourager les porteurs de PAPI à engager des études globales sur le **ruissellement** et à définir des actions spécifiques.

* *PAPI = programme d'actions de prévention des inondations*



Principales modifications du PGRI

GO3 : améliorer la résilience des territoires exposés

- **Développer la culture du risque**, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées
- Mettre à jour les dispositions relatives à la **surveillance, la prévision et la transmission de l'information** sur les crues et les submersions marines pour tenir compte des progrès techniques et des nouveaux outils disponibles
- Passer de la **prévision des crues à la prévision des inondations** (atlas de cartes de zones inondées potentielles-ZIP)



Principales modifications du PGRI

GO5 : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- Développer la **connaissance des phénomènes** d'inondation (crues torrentielles, ruissellement) et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur l'arc méditerranéen.
- **Partager les enseignements** des catastrophes, notamment au moyen de retours d'expérience.



Vésubie, 3 oct 2020 / Source : CEREMA DterMed

QUESTIONS, ECHANGES

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Articulation SDAGE-PGRI et présentation du PGRI
- **Présentation du dispositif de consultation**

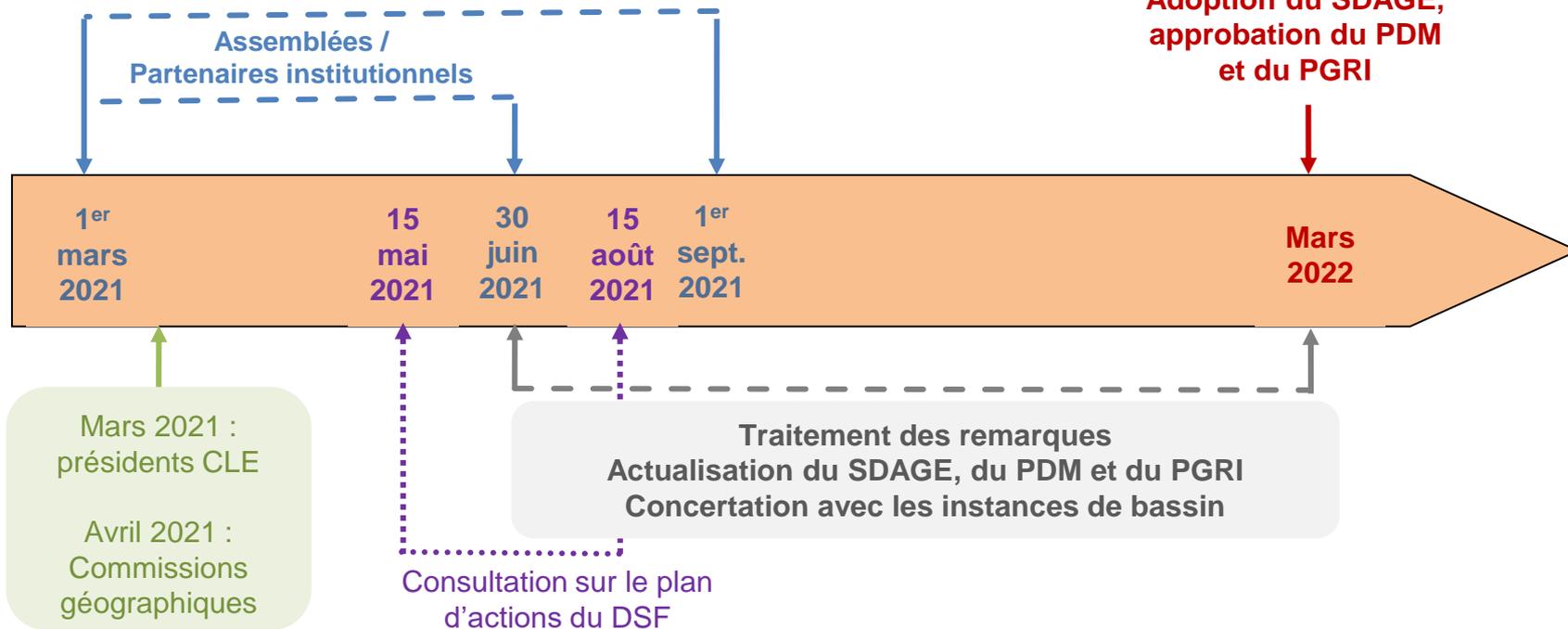
PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONSULTATION



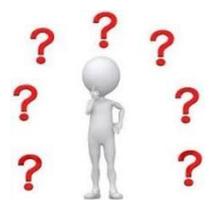
<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee>

Public

Adoption du SDAGE,
approbation du PDM
et du PGRI



UNE CONSULTATION ELARGIE : ASSEMBLÉES ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**252 assemblées
+ 824 partenaires institutionnels**

Documents officiels

PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2022-2027

PROJET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2022-2027

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Version projet adoptée par le comité de bassin du 25 septembre 2020

Ressources

VIDEO

FAQ

MODE D'EMPLOI

Préparation du PADM 2022-2027

**Lien transmis dans le
courrier de consultation**

**Outils de saisie
des avis**

**Avis sur les
projets de
documents**

**Avis sur les
mesures bon
état**

QUESTIONS, ÉCHANGES

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Zoom sur 2 thématiques

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de l'EPTB de l'Ardèche
- Zoom 2: restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la restauration de l'Herbasse à Montrigaud

CONTENU DU PROJET DE SDAGE - OF

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

➤ Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et décliné dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

➔ **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « **sans regret** » (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature...)

- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation

- **Principes à respecter pour le recours aux aménagements nouveaux**



CARTE 0A
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu bilan hydrique des sols

Incidences du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture



Évolutions climatiques prises en compte : assèchement croissant de l'atmosphère et baisse des précipitations.

Facteurs de sensibilité des territoires : niveau d'assèchement des sols en été en climat présent, même s'ils ont été aggraves (avec P0) élevée limite la sensibilité du territoire.

■ bassins vulnérables nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions génériques d'adaptation au changement climatique

Barres horizontales : répartition des résultats selon les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte : vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5) pour plus de la moitié des projections.



Cette carte, à caractère informatif, reflète l'état des connaissances en 2014 à l'échelle du bassin et de ses grands territoires. Elle contribue à la sensibilisation des acteurs des territoires pour faciliter l'identification, dans un cadre concerté, des mesures d'adaptation les plus efficaces compte tenu des spécificités locales. Elle a un rôle d'aide pour guider l'action en faveur de l'adaptation, mais n'a pas de valeur prescriptive.

CARTE 0B
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu disponible en eau

Incidences du changement climatique sur les déséquilibres quantitatifs superficiels en situation d'usage (compte tenu des aménagements actuels)



Évolutions climatiques prises en compte : baisse des précipitations et baisse des débits d'étiage.

Facteurs de sensibilité des territoires : niveau de précipitation actuel des précipitations sur les masses d'eau.

■ bassins vulnérables nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions génériques d'adaptation au changement climatique

Barres horizontales : répartition des résultats selon les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte : vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5) pour plus de la moitié des projections.



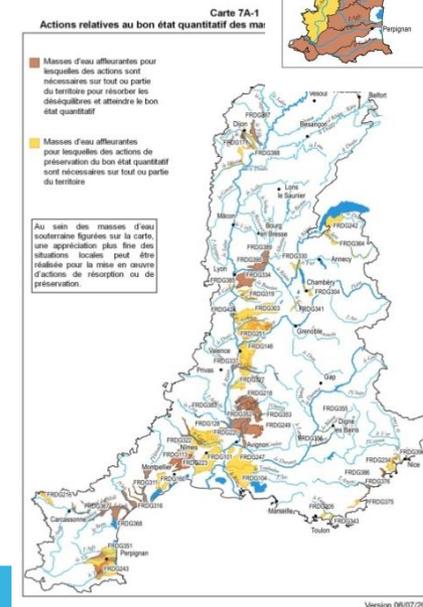
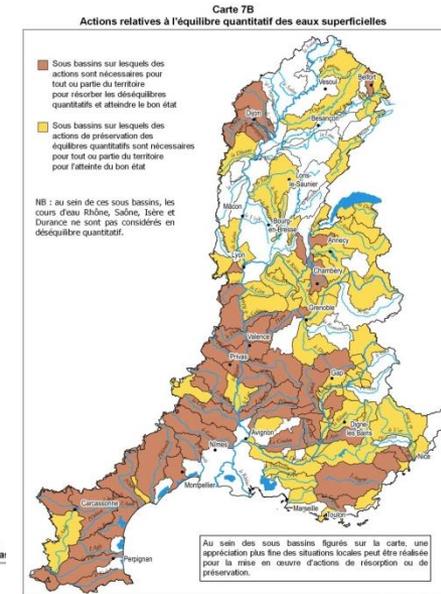
Cette carte, à caractère informatif, reflète l'état des connaissances en 2014 à l'échelle du bassin et de ses grands territoires. Elle contribue à la sensibilisation des acteurs des territoires pour faciliter l'identification, dans un cadre concerté, des mesures d'adaptation les plus efficaces compte tenu des spécificités locales. Elle a un rôle d'aide pour guider l'action en faveur de l'adaptation, mais n'a pas de valeur prescriptive.

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

- Déclinaison de l'instruction « **PTGE** » **Projets de territoire pour la gestion de l'eau** pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource

➔ Sur les territoires déjà en tension, démarche de **suivi/évaluation** et **actualisation des PGRE** intégrant un volet « **anticipation du changement climatique** » (prospective)

- Toujours le triptyque **économies d'eau** / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)
- **Compatibilité de l'aménagement du territoire avec la disponibilité de la ressource** : intégration des éléments pertinents des PGRE aux **SAGE**



Déclinaison des PTGE

 **Territoires en déséquilibre ou équilibre fragile** 

Diagnostic besoins/ressource/milieu
= Etude Volumes Prélevables
Notification des objectifs par le Préfet

PGRE : Objectif de rétablissement ou préservation de l'équilibre
Suivi/ évaluation
Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Territoires en équilibre 
Décision locale
selon tendances évolutives climatiques et projections futures

Diagnostic besoins/ressource

Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Objectif : anticiper face aux effets du changement climatique

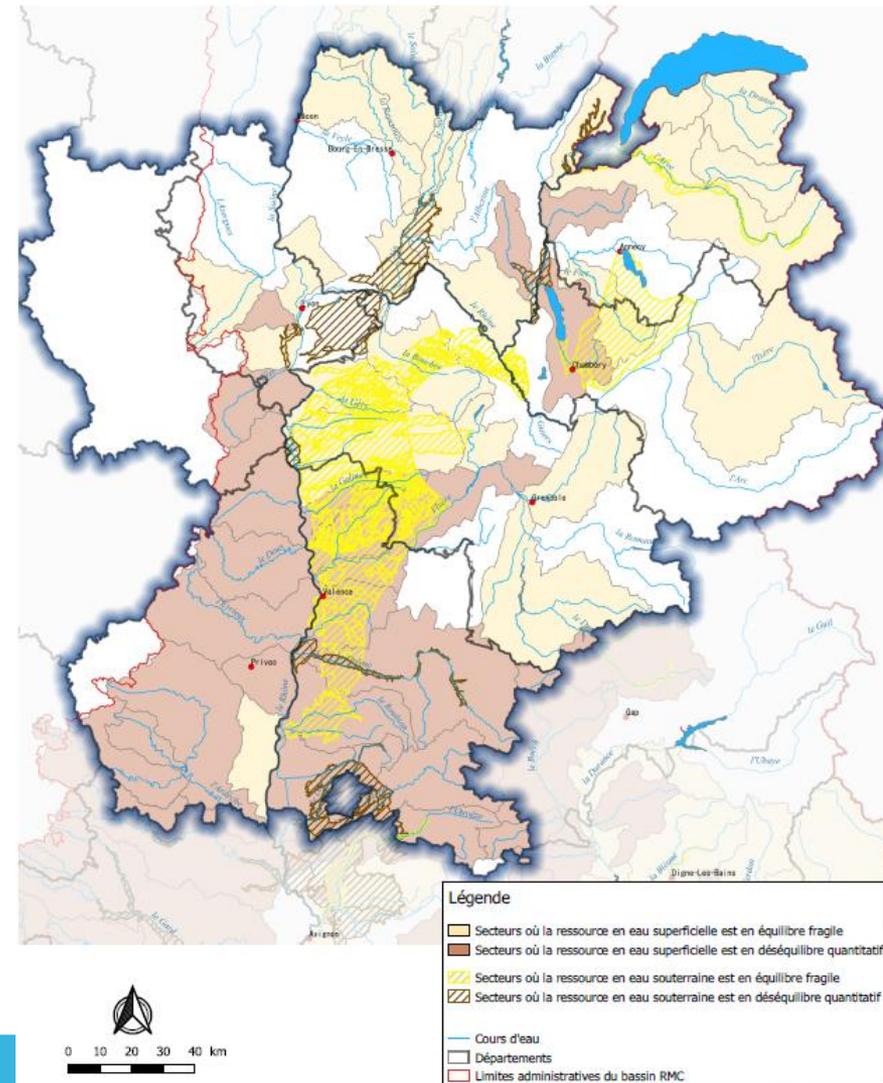
Disposition 7-01

Disposition 7-04

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience de l'EPTB de l'Ardèche
- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la restauration de l'Herbasse à Montrigaud

- **Objectifs du SDAGE et du PDM** : atteindre et préserver **l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en **anticipant l'avenir**
- **Une pression de prélèvements en légère augmentation** sur le territoire Rhônalpin sur les eaux superficielles et en **diminution** sur les eaux souterraines
 - 2016-2021 : 23 BV en déséquilibre et 22 BV fragiles (70% des BV)
 - 2022-2027 : 21 BV en déséquilibre et 28 BV fragiles (77% des BV)
- **Le changement climatique est à l'œuvre partout** y compris en zones de piémont (7 secteurs passent d'équilibre à fragiles en 2022).
- **Sur 4 secteurs**, le **bilan prélèvements /ressource** disponible **s'est amélioré** (Chassezac et Berre, Basse vallée de l'Ain et Reyssouze)

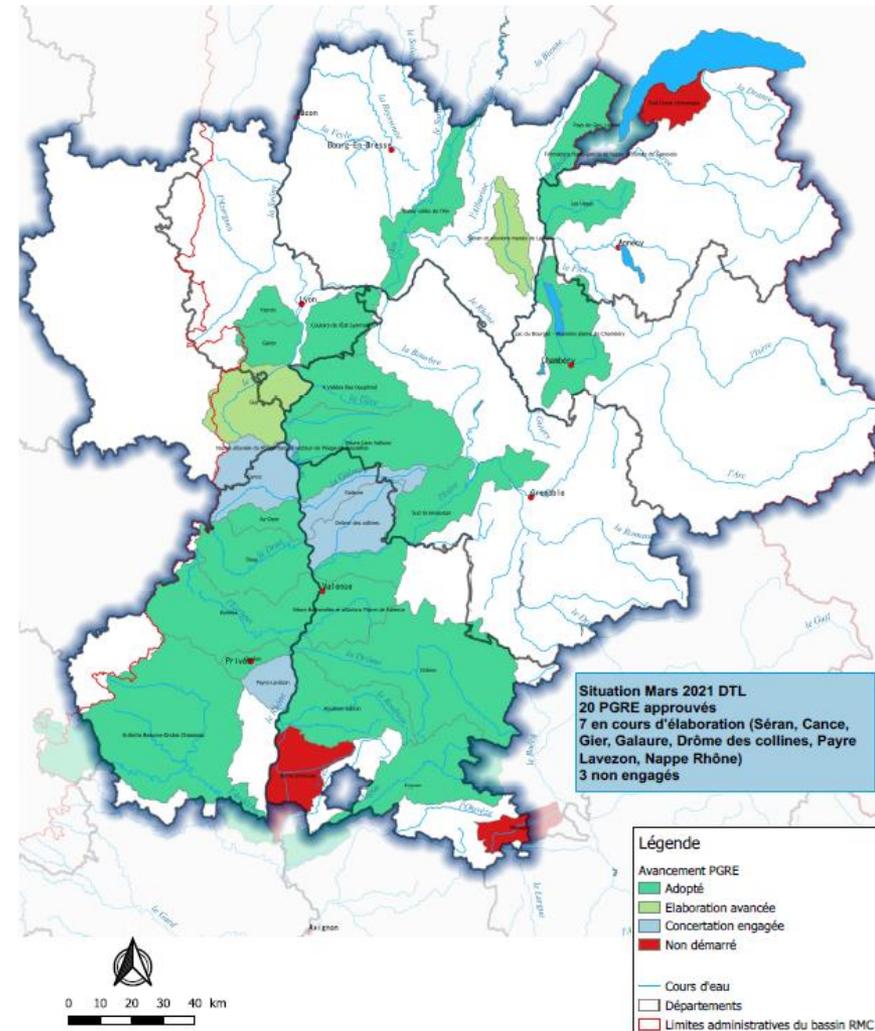
Secteurs en tension sur la ressource en eau 2016-2021



Organiser le partage de l'eau pour dégager des marges de manœuvre face à la raréfaction de la ressource en eau

- Des **PGRE en place sur une majorité** des territoires en déséquilibre (30 secteurs)
 - **20 PGRE adoptés**, 7 PGRE en cours d'élaboration et 3 non engagés
 - **1er PGRE signé sur la Drôme en 2014 et dernier sur Bièvre Liers Valoire en 2019**
 - **une évaluation au bout de 5 ans**

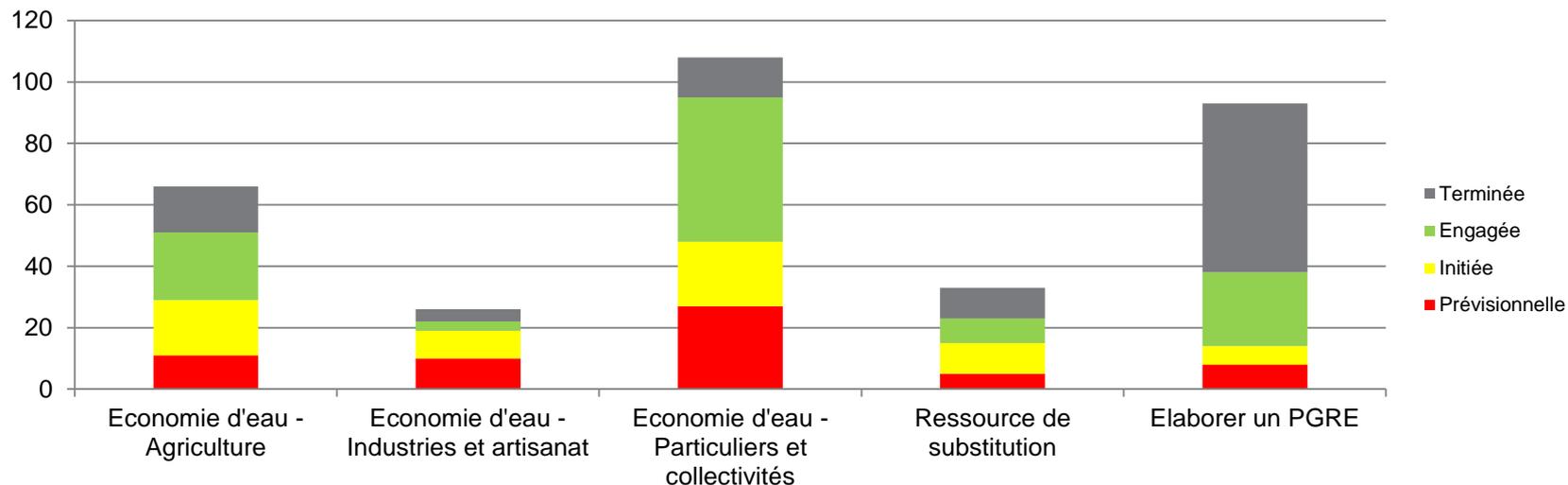
Etat d'avancement des PGRE (mars 2021)



Une mise en œuvre concrète des PGRE inégale et probablement insuffisante

- Environ **40% de concrétisation** des volumes inscrits dans les PGRE au regard des dossiers financés par l'Agence de l'eau depuis 2014
- **Avancement des actions** inscrites dans le programme de mesures 2016-2021 :
 - l'usage **des collectivités et particuliers** réalise 6 fois plus de volumes économisés que l'usage agricole grâce à la réduction des fuites sur les réseaux (chiffres 2014-2019). **44% des actions** restent à engager
 - **L'agriculture** réalise 5 fois plus de volumes substitués vers une ressource abondante qu'économisés. **45% des actions** restent à engager
 - **Pour l'industrie et l'artisanat**, **plus de 70%** des actions restent à engager

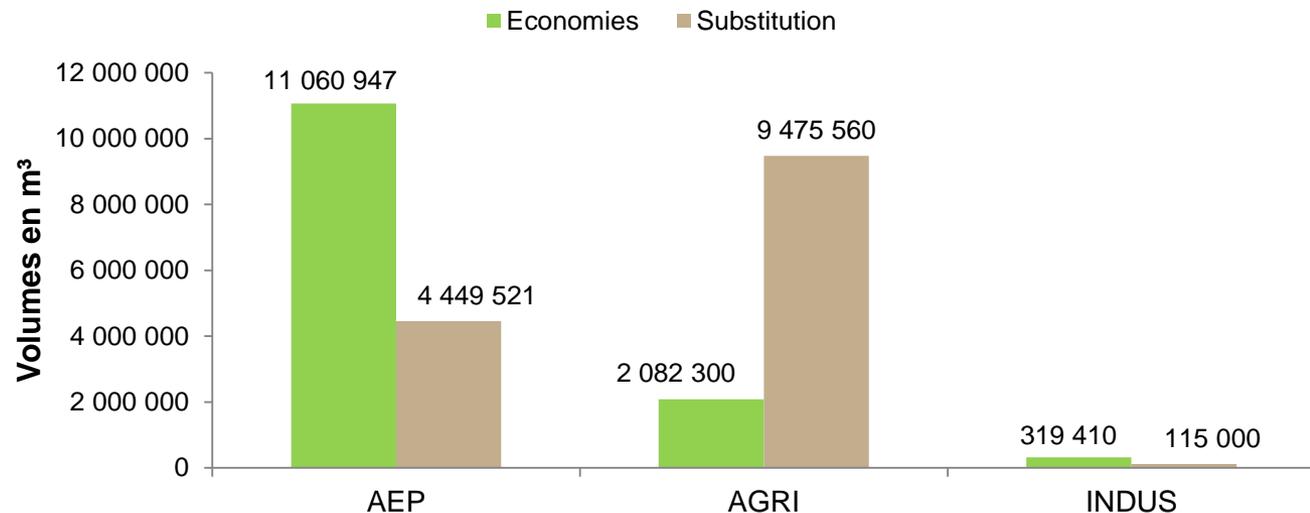
Avancement des actions 2016-2021



Un enjeu de **sobriété** des usages dès à présent et pour le futur

- Tout usage confondu en 6 ans, **quasi équivalence entre les volumes économisés et substitués** : 13,4 Mm³ **économisés** et 14 Mm³ **substitués/transférés** DONC une pression de prélèvements **reportée** sur des milieux moins « fragiles » aujourd'hui
- Une contribution en volume **équivalente** entre l'usage « collectivités » et « agricole » pour soulager la ressource mais **de nature différente** :
 - 15,2 Mm³ en AEP dont **72% d'économies**
 - 11,4 Mm³ en agriculture dont **82% de substitution**
 - 400 000 m³ en industrie dont 80% d'économies

Volumes gagnés en théorie 2014-2019 en m³



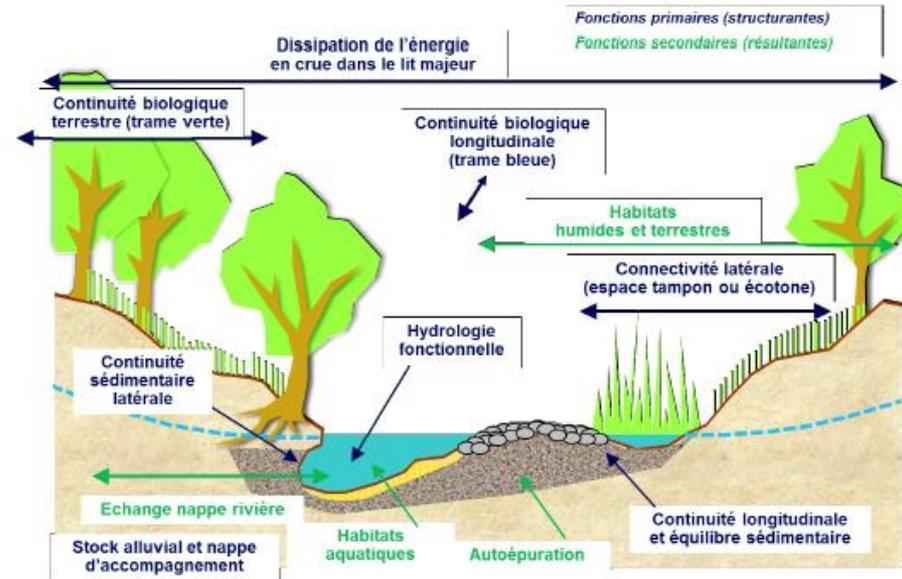
- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - **Retour d'expérience de l'EPTB de l'Ardèche**
- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la restauration de l'Herbasse à Montrigaud

QUESTIONS, ÉCHANGES

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de l'EPTB de l'Ardèche
- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de la restauration de la restauration de l'Herbasse à Montrigaud

Préserver et restaurer les milieux aquatiques : Des approches intégrées pour agir efficacement

- Prendre en compte l'ensemble des composantes des milieux et leurs interactions
 - pour cibler et prioriser les actions
 - via des stratégies de restauration concertées à l'échelle des BV



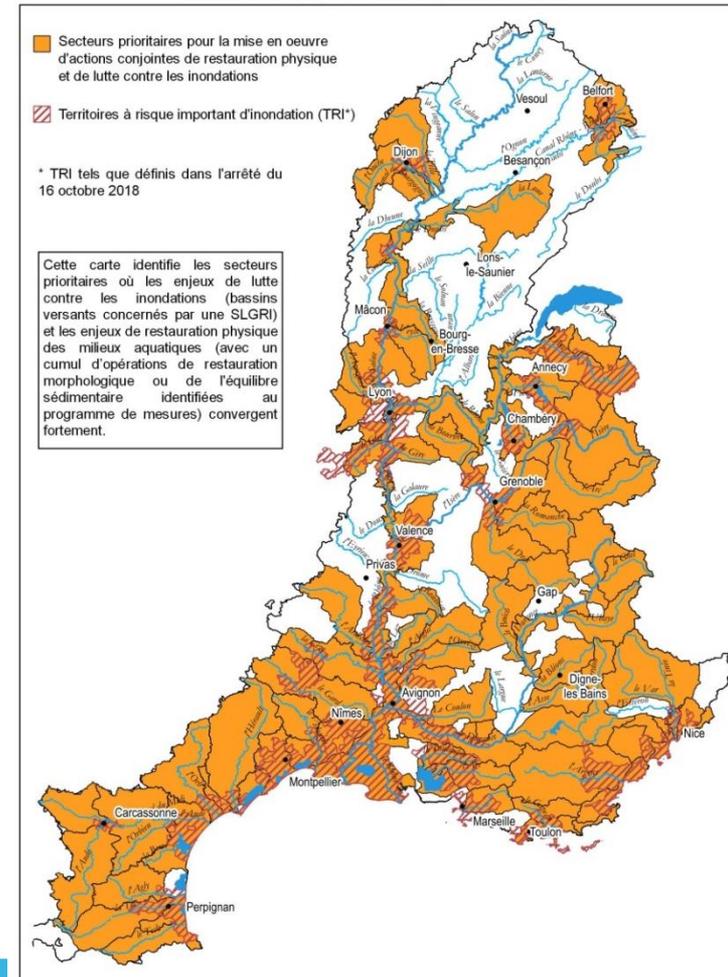
- Préserver et renforcer le rôle des réservoirs biologiques, en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique
- Prioriser les actions de restauration de la continuité écologique, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée

Préserver et restaurer les milieux aquatiques : Des approches intégrées pour agir efficacement

- Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la **prévention du risque d'inondation**
- Mobiliser l'outil **PAPI** pour développer les synergies entre les 2 enjeux
- Développer **les solutions fondées sur la nature** pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible

Carte 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement



Préserver les zones humides et la biodiversité

- Développer les **plans de gestion stratégique des zones humides**
- **Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets**



Précisions sur la mise en œuvre de la **séquence Eviter-Réduire-Compenser**

(éviter et réduction des impacts avant d'envisager une compensation, caractérisation de la zone humide impactée, nature des mesures compensatoires...)

- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de ZH perdue
- **Gérer les espèces exotiques envahissantes**



SOMMAIRE

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience de l'EPTB de l'Ardèche
- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience de la restauration de l'Herbasse à Montrigaud

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

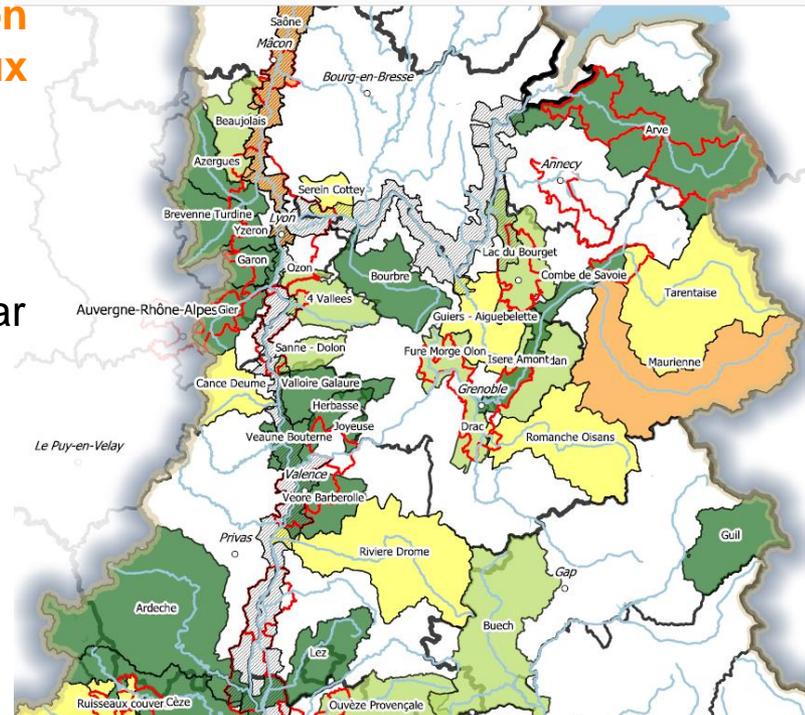
Une gestion du risque inondation cohérente avec les objectifs de préservation des milieux aquatiques

Le SDAGE 2022-2027 renforce la gestion coordonnée entre la restauration des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa d'inondation

→ **Une recherche de synergie** entre opération de restauration morphologique des cours d'eau et prévention des inondation qui peut être portée par les **programmes d'actions de prévention des inondations**

→ **Nombre de PAPI en AURA :**

→ PAPI d'intention	8
PAPI complet	15



Etat d'avancement des démarches PAPI au 1er janvier 2021

- PAPI achevés (4)
- PAPI complets en cours (40)
- PAPI intention en cours (16)
- PAPI émergents (11)

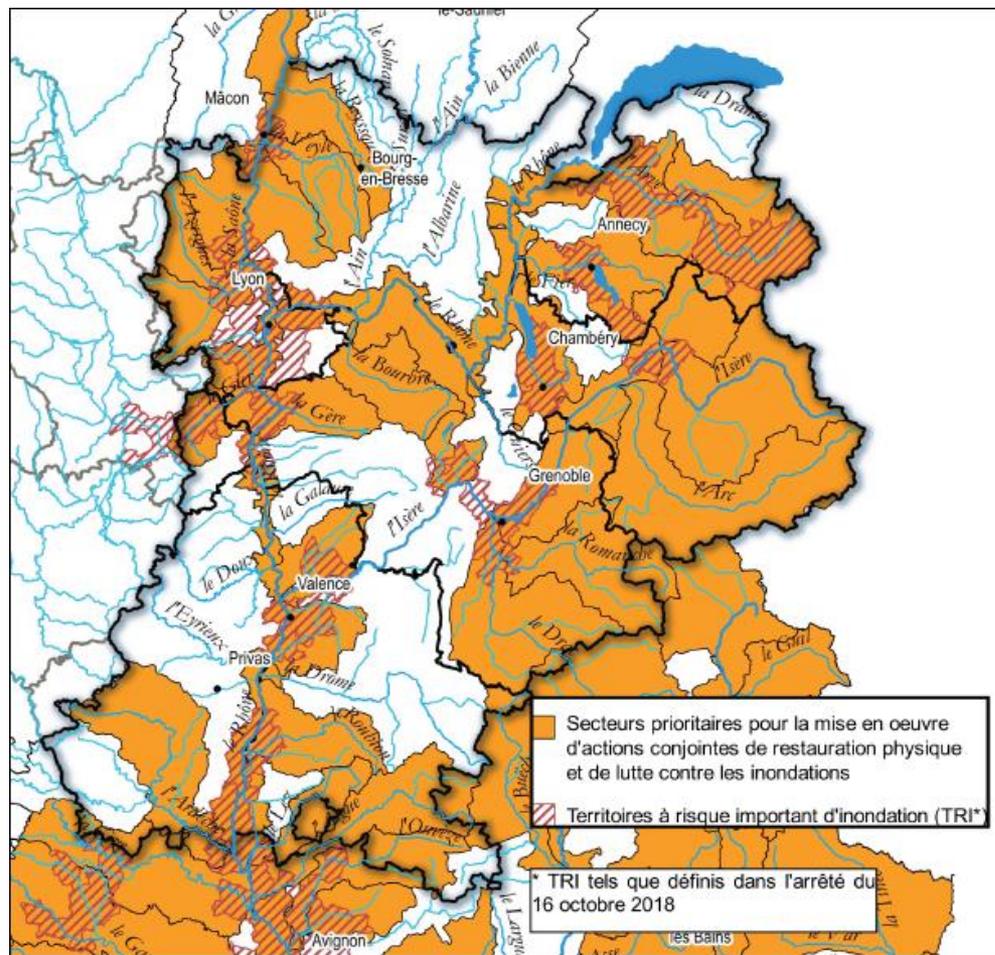
Les secteurs où les enjeux de lutte contre les inondations et de restauration convergent

SDAGE 2022-2027

=

Une augmentation du nombre de secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement

	Nombre de sous bv identifiés
2016 - 2021	23
2022 - 2027	33



Secteurs prioritaires 2022-2027 pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations

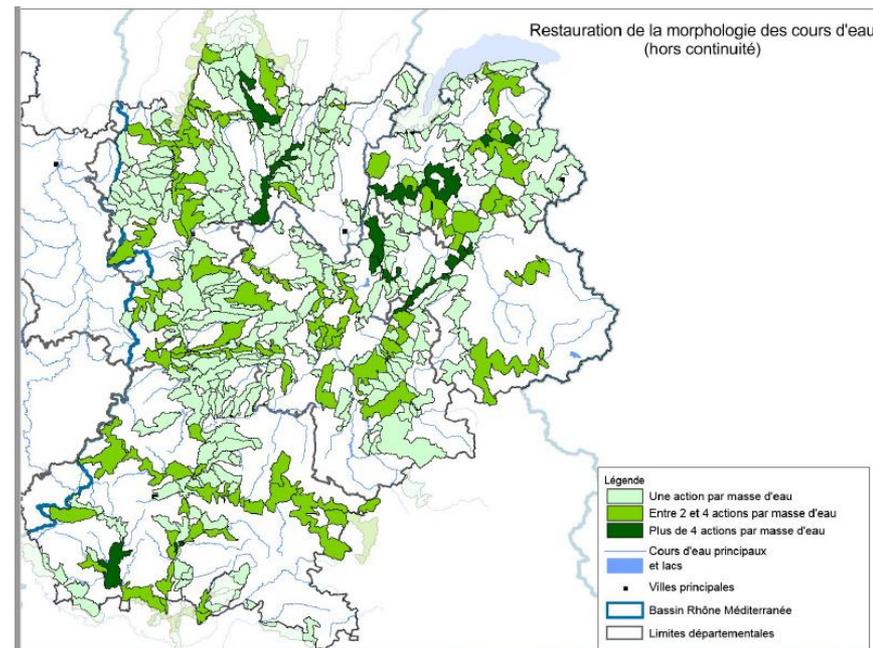
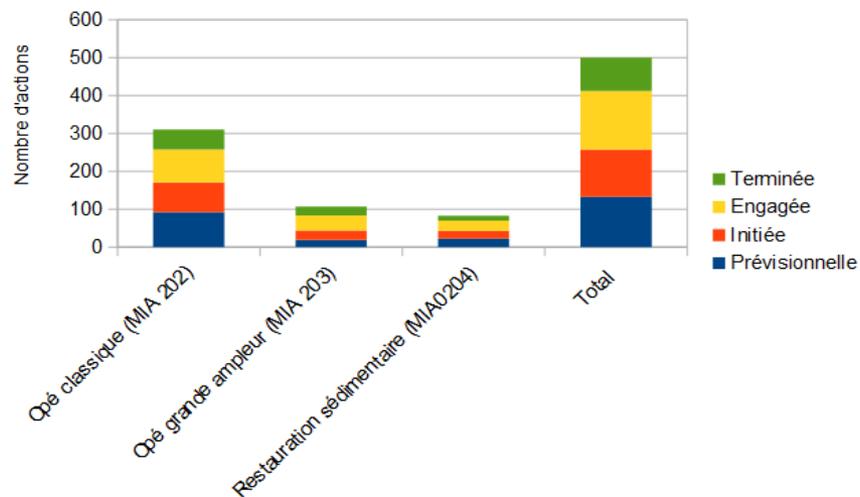
MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les mesures de restauration physique des cours d'eau en AURA

Dans le PDM 2016-2021, on compte :

- **117 mesures** portant sur la restauration de la morphologie des cours d'eau (opération de grande ampleur, opération simple, équilibre sédimentaire)
- **500 actions** mises en œuvre dans les PAOT

Avancement des actions de restauration physique inscrites aux PAOT d'AURA 2016-2021



Des actions de restauration physique des cours d'eau qui avancent...

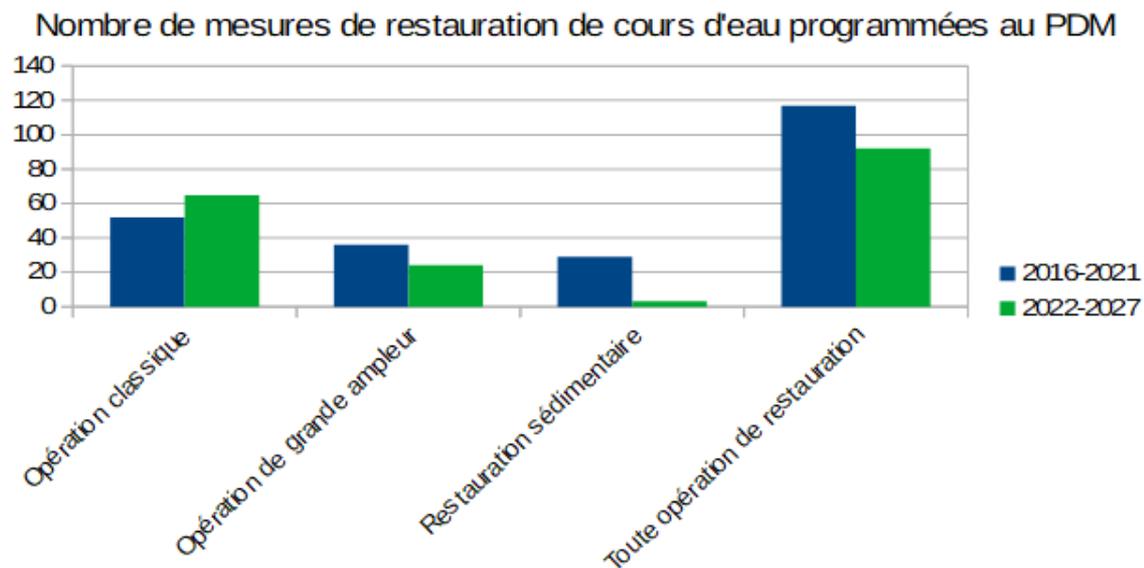
2016-2021

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les mesures de restauration physique des cours d'eau en AURA

... mais **une pression sur la morphologie des cours d'eau toujours présente en 2021**

Le nombre de masses d'eau dont la pression sur la morphologie des cours d'eau est à l'origine du risque de non atteinte du bon état est **en augmentation** :



2021	744
2027	784

Un choix de mesures plus porté sur **les opérations classiques de restauration des cours d'eau** au PDM 2022-2027

Par opposition à une opération classique d'un cours d'eau, une opération de grande ampleur correspond à une renaturation complète du milieu sur des linéaires importants (ex : reméandrage).

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les outils qui permettent de répondre à ces enjeux

Des solutions fondées sur la nature, plus souples et résilientes face aux impacts du changement climatique notamment :

- › la restauration **des espaces de bon fonctionnement de cours d'eau**, de zones humides,
- › la préservation de prairies inondables, etc.

Ces espaces ont un rôle majeur dans **l'amortissement des crues** et **l'équilibre sédimentaire**

Ces solutions sont à étudier **dans un cadre concerté** le plus en amont possible des projets

En AURA :

	Nombre de sous bassins versants
Au moins un EBF validé	15
Au moins un EBF en cours	10
Au moins un EMV / intérêt d'un EBF à étudier	21

QUESTIONS, ÉCHANGES